

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1049

présenté par

M. Forgues, Mme Massat, M. Bascou, Mme Marcel, Mme Orliac, Mme Pinel
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 11

À la deuxième phrase de l'alinéa 10, après les mots :

« Bordeaux–Toulouse, »,

insérer les mots :

« la ligne Toulouse–Narbonne, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les 150 km reliant Toulouse à Narbonne constituent l'achèvement du maillage du réseau à grande vitesse du Sud-Ouest européen, reliant l'Atlantique à la Méditerranée, c'est-à-dire l'axe Bordeaux – Toulouse à Barcelone, mais aussi à Marseille, la Côte d'Azur et l'Italie. Ce projet est réclamé depuis de nombreuses années par les 4 Régions de l'Euro région Pyrénées-Méditerranée, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, la Catalogne et les Îles Baléares.